L'EXPLOITATION AURIFÈRE À L'ÉPREUVE DE LA DURABILITÉ TERRITORIALE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE D'OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE)

GOLD MINING AND THE TEST OF TERRITORIAL SUSTAINABILITY IN THE SUB-PREFECTURE OF OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE).

Brou Abohoula Marie-Paule,

Département de géographie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Abidjan - Côte d'Ivoire), Email : mpbrou@yahoo.fr

Akablah Tchoumou Léopold,

Département de géographie, Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire),

Email : akablaht@gmail.com

Nassa Dabié Désiré Axel,

Département de géographie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Abidjan - Côte d'Ivoire), Email : dabienassa@gmail.com

Résumé

Dans la Sous-préfecture d'Oumé, au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, l'essor de l'exploitation aurifère artisanale et semi-industrielle transforme profondément les espaces ruraux. Cette étude vise à analyser les effets de l'exploitation aurifère sur la durabilité territoriale à travers les transformations foncières, agricoles et environnementales dans la sous-préfecture d'Oumé. La méthodologie utilisée s'appuie sur une recherche documentaire et une enquête de terrain. L'enquête a été menée à travers l'administration de questionnaires à 223 paysans possédant au moins une parcelle agricole dans sept (7) villages exposés à la poussée aurifère locale. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec les sept chefs des villages enquêtés, des agents de l'administration et des orpailleurs. L'observation directe des sites miniers et agricoles a permis de réaliser des prises de vue et de comprendre les transformations spatiales. Les données recueillies lors de l'enquête ont été traitées à l'aide d'outils informatiques. Les logiciels Microsoft Word 2013 et Excel ont permis la saisie du texte et la réalisation des tableaux et figures. Quant au logiciel ArcGIS 10.5, il a servi à la réalisation des cartes. Les résultats montrent que l'expansion des sites aurifères induit une réduction progressive des terres cultivables, favorisant une dégradation apparente des sols, les tensions foncières et la baisse de la production agricole. Cette situation remet en cause la durabilité des activités productives, notamment extractives, dans cette zone rurale historiquement dédiée à l'agriculture. Par ailleurs, la perception mitigée de la paysannerie locale vis-à-vis des pratiques aurifères fragilise davantage la perspective pérenne des pratiques extractives.

Mots-clés: exploitation aurifère, durabilité territoriale, perception mitigée, agriculture, Oumé.

Abstract

In the sub-prefecture of Oumé, in west-central Ivory Coast, the rise of artisanal and semi-industrial gold mining is profoundly transforming rural areas. This study aims to analyze the effects of gold mining on territorial sustainability through land, agricultural, and environmental transformations in the sub-prefecture of Oumé. The methodology used is based on a literature review and a field survey. The survey was conducted by administering questionnaires to 223 farmers owning at least one agricultural plot in seven (7) villages exposed to the local gold rush. Semi-structured interviews were conducted with the (7) village chiefs of the surveyed villages, government officials, and gold miners. Direct observation of mining and agricultural sites allowed for the capture of photographs and an understanding of spatial transformations. The data collected during the survey were processed using computer tools. Microsoft Word 2013 and Excel were used for text entry and the creation of tables and figures. ArcGIS 10.5 was used for map creation. The results show that the expansion of gold mining sites leads to a progressive reduction of arable land, contributing to apparent soil degradation, land tensions, and a decline in agricultural production. This situation consequently calls into question the sustainability of productive activities, particularly mining, in this rural area historically dedicated to agriculture. Furthermore, the mixed perception of gold mining practices among local farmers further undermines the long-term viability of these extractive practices.

Keywords: gold mining, territorial sustainability, mixed perception, agriculture, Oumé

Introduction

Les recherches sur les interactions entre agriculture et exploitation minière en Afrique de l'Ouest soulignent des tensions entre valorisation économique et durabilité territoriale. Selon S.M. Banchirigah (2008, p. 31-33) et G. Hilson (2017, p.117) l'exploitation aurifère artisanale, souvent perçue comme un moteur de revenus à court terme, s'accompagne de dégradations environnementales et de recompositions spatiales profondes. Depuis le début des années 2000, l'extraction de l'or connaît une expansion accélérée dans les espaces ruraux d'Afrique de l'Ouest portée par la hausse durable des cours mondiaux de l'or, la précarisation économique des populations rurales et l'insuffisance des débouchés agricoles. Dans les pays comme le Ghana, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, cette dynamique minière s'impose progressivement comme une alternative économique majeure pour de nombreuses communautés rurales. Cependant, elle induit également de profondes transformations des territoires notamment par la pression foncière, la restructuration des systèmes agricoles. Dans le contexte ivoirien, K.N. Kouadio (2016, p. 20) et S. N'Guessan (2021, p. 55-57) mettent en évidence l'opposition entre paysans et orpailleurs, liée à la compétition pour le foncier et à la pollution des cours d'eau. Dans le cas d'Oumé, B. Nehi et al. (2018, p. 22-35) ont montré que l'exploitation de l'or affecte significativement la culture du cacao. Ce sont 7 800 ha de plantations cacaoyères détruites et 8 700 ha de sols dénudés au profit de l'or. Si plusieurs travaux ont analysé les impacts économiques et environnementaux de l'extraction minière en Côte d'Ivoire, peu abordent encore de manière spécifique la question de la durabilité territoriale dans la Sous-préfecture d'Oumé. Or la durabilité renvoie ici à la capacité d'un espace rural à maintenir durablement ses fonctions productives, sociales et écologiques face aux transformations induites par les activités extractives**.**

La Sous-préfecture d'Oumé, située centre-ouest de la Côte d'Ivoire, connaît une intensification progressive de l'exploitation aurifère artisanale et semi-industrielle. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de diversification des activités économiques en

zones rurales et de pression croissante sur les ressources foncières disponibles. La question centrale est la suivante : comment l'expansion de l'extraction de l'or bouleverse-t-elle le modèle de développement territorial en cours dans la sous-préfecture d'Oumé en termes de durabilité ? L'objectif visé est d'analyser les effets de l'exploitation aurifère sur la durabilité territoriale à travers les transformations foncières, agricoles et environnementales dans la sous-préfecture d'Oumé. L'hypothèse formulée est que l'exploitation aurifère dans cette zone, fragilise dangereusement les systèmes agricoles et les équilibres environnementaux, malgré des opportunités économiques ponctuelles générées. Cette réalité affecte ainsi la durabilité de cette économie extractive au vu de ses externalités sur la dynamique de développement territorial en cours. Le plan de l'étude s'articule autour des points suivants : les outils et méthodes, les résultats et la discussion.

Outils et méthodes

1. Présentation de la zone d'étude

La sous-préfecture d'Oumé est située dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans le département d'Oumé (voir figure 1). Elle est limitée à l'Est par la sous-préfecture de Kokumbo, à l'Ouest par la sous-préfecture de Sinfra, au Nord par Yamoussoukro et au Sud par les sous-préfectures de Hiré et de Diégonéfla.

Sa population cosmopolite est de 127 157 habitants (INS, 2021) réparties sur dix-huit (18) localités dont sept (7) dans la commune d'Oumé et onze (11) dans le secteur non communal. Le centre urbain d'Oumé abrite 45 000 habitants soit 35,4% de la population totale ; révélant de même le caractère rural de la majorité de la population. Ce qui explique en l'occurrence l'importance des activités productives à forte occupation du sol telles que les pratiques agraires à l'origine et de plus en plus l'extraction de l'or. La figure 1 présente l'espace sous-préfectoral d'Oumé.

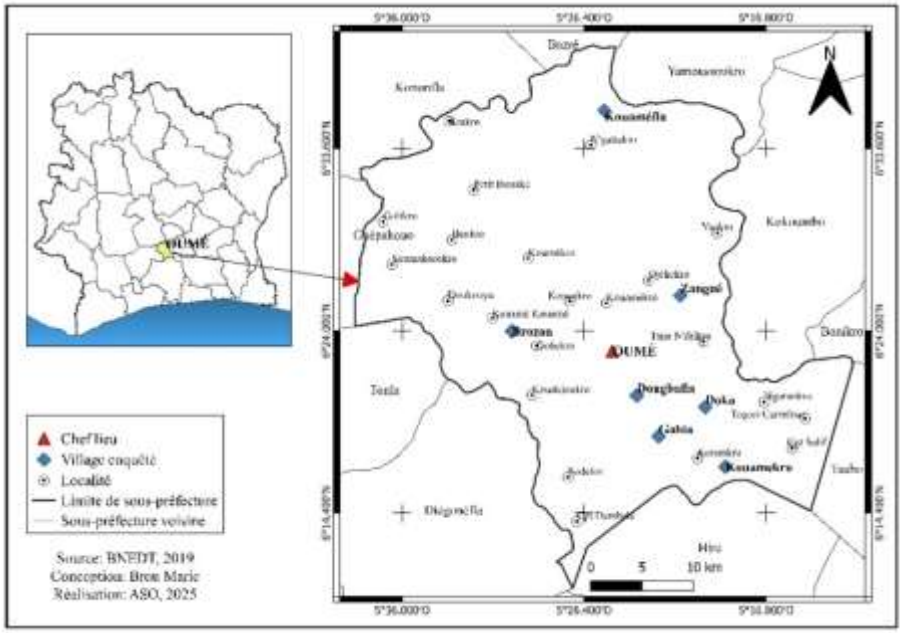


Figure 1: Localisation de la sous-préfecture d'Oumé et des villages enquêtés.

2. La méthodologie

Cette étude adopte une approche mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Il s'agit de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. La recherche documentaire s'est effectuée par la lecture de rapports annuels des directions départementales de l'agriculture et des mines et géologie de la zone d'étude, d'articles scientifiques, de mémoires et de thèses en lien avec l'objet de l'étude. À ces sources, s'ajoutent les données statistiques issues des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 et 2021 ainsi que des données fournies par l'ANSAT de 2024. Cette recherche documentaire a été par la suite complétée par une enquête de terrain. L'enquête de terrain qui s'est déroulée de février à avril 2025 s'est faite par, par questionnaire et par observation directe, dans une logique d'accès progressif aux enquêtés en fonction de leur accessibilité. L'observation directe des sites miniers et agricoles a permis et de comprendre les transformations spatiales. Les sites d'enquête ou villages ont été choisis suivant la technique d'échantillonnage raisonné par strates. Cette technique a consisté à répartir la population en sous-ensembles homogènes mais distincts (strates), puis à retenir par convenance, dans chaque strate, les villages à enquêter. Ces deux zones (secteur communal et secteur non communal) constituent les grandes strates qui ont été déterminées pour la collecte de données (tableau 1).

Zone	**Désignation**	**Effectif de la population (P_s)**	**Poids de la strate (y)**
Strate	Secteur communal d'Oumé	53925	42,41%
Strate	Secteur non communal d'Oumé	73232	57,59%
Total		**127 157**	100,00%

Tableau 1: Structure du découpage de la zone d'étude en strate pour l'échantillon

Source : INS, 2021

Il a été jugé nécessaire de visiter par convenance trois localités dans la strate 1 et quatre dans la strate 2, soit sept villages au total (tableau 3). Ceci pour mieux apprécier les atouts et les contraintes de l'activité aurifère dans la Sous-Préfecture.

à l'aide d'une formule de calcul de la taille d'échantillon, tandis que la sélection des enquêtés est raisonnée, c'est-à-dire non probabiliste. Pour ce faire, il a fallu définir la taille de l'échantillon initial (n_i) avec la formule suivante :

$$n_i = \frac{t^2.p.(1-p)}{e^2}$$

Avec ni : la taille de l'échantillon initial, t : niveau de confiance, p : proportion de la population, e : la marge d'erreur. Ce travail a été réalisé avec une marge d'erreur de 5% et taux de confiance de 95%, d'où e=0,05 et t=1,96. p est estimé à 50 %.

$$n_i = \frac{(1,96)^2.0,5(1-0,5)}{(0,05)^2} = 384$$

La collecte de données s'est faite suivant un échantillonnage raisonné par. Il est considéré que les estimations pour chaque strate ne sont pas nécessaires. Alors, la taille de l'échantillon modifié est :

$N_1=n_i \frac{N}{N+ni}$ avec N la taille de la population totale

$N_1=384 \frac{127157}{127157+384}$ $N_1= 383$

Cet échantillon a été réparti de manière proportionnelle entre les deux strates définies pour l'étude. Cette répartition a été obtenue par le produit de la taille de l'échantillon modifié et du poids de la strate dans la population totale (N_1. y). Ainsi, on a (voir tableau 2) :

Zone	**Désignation**	**Personnes à enquêter**
Strate	Secteur communal d'Oumé	162
Strate	Secteur non communal d'Oumé	221
Total		**383**

Tableau 2 : Justification de l'échantillon
Source : INS, 2021

Dans chaque localité retenue (village), le nombre de personnes interrogées est proportionnel à son poids démographique (voir tableau 3).

Strate	**Nom de la localité**	**Interrogés**
1	BROZAN	60
	DOUGBAFLA	43
	GABIA	59
2	DOKA	32
	KOUAMEFLA	74
	KOUAMEKRO	56
	ZANGUE	59
TOTAL		**383**

Tableau 3 : Localités et cibles enquêtées par strate
Source : Enquêtes de terrain, 2025

Les personnes enquêtées ont été choisies suivant les critères d'inclusion : avoir au moins 18 ans et être résident dans la zone d'étude depuis au moins 24 mois ou deux années. Au total sur 383 personnes échantillonnées seules 223 personnes ont été effectivement questionnées compte tenu de leur disponibilité à participer aux enquêtes et sur la base des critères suivants : être résident dans les villages étudiés ; exercer effectivement une activité agricole ; être exposé directement aux sites aurifères en extraction ; avoir une expérience de transformation foncière ou productive d'au moins deux années révolues. Les enquêtés ont été retenus par choix raisonné, selon leur accessibilité et leur disponibilité : l'échantillon effectivement enquêté (223 questionnaires) est donc non probabiliste et ne permet pas d'extrapoler statistiquement les résultats à l'ensemble de la population. Les entretiens semi-directifs auprès des chefs de villages respectifs des localités échantillonnées (7 chefs dont un par village), des autorités administratives respectives (le sous-préfet et un chef de service de la mairie locale) et des orpailleurs en

activités par village (7 orpailleurs, dont un par village), ont porté en définitive le nombre d'enquêtés effectif pour le compte de cette étude à 239 cibles, dont 223 questionnées et 16 interviewées. Les données recueillies lors de l'enquête ont été traitées à l'aide d'outils informatiques. Les logiciels Microsoft Word 2013 et Excel ont permis la saisie du texte et la réalisation des tableaux et figures. Quant au logiciel ArcGIS 10.5, il a servi à la réalisation des cartes. Aucun prélèvement d'échantillons de sol ni aucune analyse physico-chimique n'ont été réalisés : les constats relatifs aux sols et aux ressources hydriques reposent sur les observations de terrain et sur les perceptions des enquêtés.

Résultats

1. Une expansion aurifère fondée sur la colonisation des espaces agricoles

Dans la sous-préfecture d'Oumé, les enquêtes montrent que l'exploitation aurifère s'effectue principalement par exclusion des espaces cultivables. Des parcelles de cultures de rente et de productions vivrières sont progressivement remplacées par des sites miniers (voir planche photo 1).



1. a site d'exploitation semi-industrielle (ESI) de l'or dans une plantation de teck à Doka ; puits aurifère recouvert par un lac artificiel



1. b. jachère cédée pour exploitation artisanale (EA) de l'or à Doka



1. c. site d'extraction et traitement de l'or sur espace de culture de rente(en arrière-plan)

Planche photographique 1 : vue de sites d'extraction d'or dans un environnement foncier à ancrage agricole
Prise de vue : Brou, 2025

Comme illustré par les prises de vue précédentes, l'exploitation de l'or se substitue aux espaces cultivés dans une dynamique progressive dans le paysage productif local. L'ouverture des sites d'extraction dans la localité, s'accompagne donc parallèlement de

l'abandon des espaces agricoles à proximité des nouveaux sites miniers par crainte des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques sur les sols environnants. Ces espaces agricoles abandonnés sont convoités et grignotés par les exploitants miniers à la recherche de plus d'espaces pour leur activité. « *La tendance est à la cession des parcelles pour l'extraction de l'or, celui dont l'espace agricole est proche des sites d'extraction, gagnerait donc à faire pareille au risque de voir la destruction de son sol à cause des activités extractives observent certains enquêtés* ». *Cette* réalité telle qu'exprimée, participe à une architecture nouvelle du paysage productif marquée par une extension des sites miniers dans la zone, notamment dans un paysage encore marqué par les pratiques agraires (Figure 2).

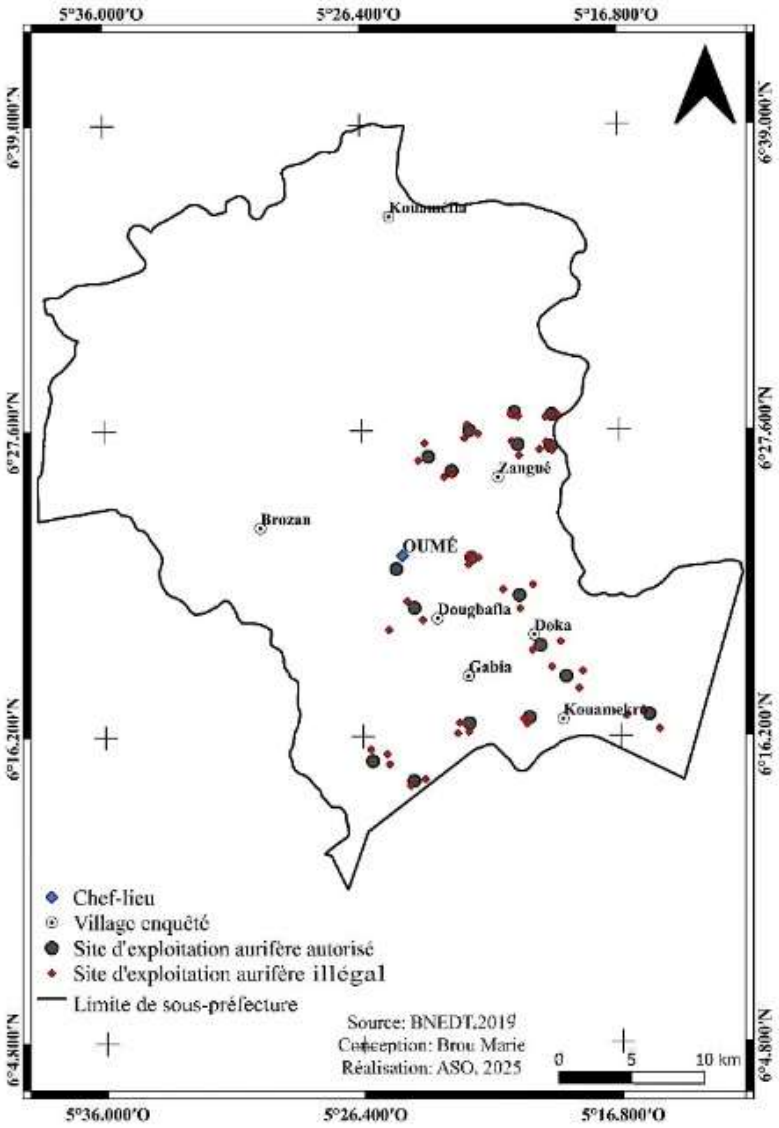


Figure 2 : carte de répartition des sites aurifères dans le paysage productif de la Sous-préfecture d'Oumé

Source : Enquêtes de terrain, 2025

La carte montre la concentration des sites aurifères dans la zone Sud-est de la sous-préfecture. Les sites dits illégaux sont de loin les plus nombreux (43) et gravitent autour

des sites autorisés (17). La tendance serait que les prospections des exploitants bénéficiant d'autorisations profiteraient aux exploitants illégaux si bien que leur nombre s'est accru dans l'espace. Par ailleurs, ces sites d'exploitation de l'or, qu'ils soient autorisés ou non, sont installés sur des espaces agricoles, anciennement affectés par l'agriculture ou à proximité. Toutefois, les paysans préfèrent céder les champs de cultures commerciales et maintenir la production vivrière garante de leur sécurité alimentaire. « Quand bien même, la rente minière est plus élevée que celle de l'agriculture, en milieu rural il est inconcevable de dépendre de la ville pour se nourrir ». Cette concentration aurifère dénote la forte concurrence d'usage du sol entre les pratiques extractives et agricoles dans la zone non sans incidences sociales et environnementales.

2. Une fragilisation des équilibres environnementaux induite par les pratiques extractives de l'or

Les observations et enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette étude indiquent que, dans la sous-préfecture d'Oumé, la poussée des pratiques minières entraîne une dégradation apparente des sols et fait peser des risques de contamination des ressources hydriques. En effet, les méthodes d'extraction de l'or et son traitement altèrent visiblement les sols. Dans la méthode traditionnelle en particulier, il y a l'extraction par puits verticaux (photo 2.a ci-dessous).



2. a: Site d'exploitation filonienne aurifère artisanale à Doka.

Prise de vue : Brou, 2025

Sur la photo 2a, on observe un site d'orpaillage filonien situé à Doka. Les orpailleurs y creusent des puits verticaux d'un à deux mètres de diamètre, dont la profondeur excède parfois 25m. Ces puits sont parfois reliés par des galeries latérales. Les outils utilisés incluent des pioches, pics, marteaux, pelles, cordes et lampes. Ce type d'exploitation filonienne est complexe et risqué, mais permet d'accéder à l'or en profondeur. Non mécanisée, cette méthode d'extraction de l'or demande d'énormes moyens financiers tout comme d'importantes ressources humaines pour sa mise en place. Les enquêtes ont par ailleurs révélé que sur ce site localisé dans la zone de Doka (photo 2.a), sur une surface de près de vingt-cinq (25) hectares, trente-deux (32) puits sont réalisés à hauteur de dix millions de francs CFA chacun. Il mobilise plus de trois cents (300) ouvriers dont majoritairement de jeunes migrants principalement burkinabè et d'autres qui sont originaires du Mali avec une faible proportion de femmes (moins de 10%). À l'inverse, *« l'exploitation semi-industrielle répandue dans la sous-préfecture, est bien plus onéreuse et dévoreuse d'espace »*, observa un responsable de l'association des exploitants aurifères exerçant légalement leur activité ; un agent de la Direction Départementale des Mines et

de la Géologie du Goh précise que l'exploitation semi-industrielle se situe entre l'exploitation artisanale et l'exploitation industrielle avec un certain niveau de technicité notamment à l'aide des *excavatrices, diggers, pompes voire de camions. Ce* type d'exploitation filonienne de l'or est autorisé sur un espace allant de 25,1 à 100 ha, à une profondeur plus importante que celle de l'exploitation artisanale selon les enquêtes (planche photo 2.b et c). Le volume du minerai extrait est plus important–à cause de l'utilisation des pelleteuses. Le minerai extrait est traité plus rapidement grâce à l'emploi de moulins pour le concassage, broyage des gravats. Pour le traitement définitif du minerai, les mineurs ont recours à l'utilisation de produits chimiques. La planche de photos 2 illustre clairement l'impact de l'extraction de l'or sur les sols. Les empreintes sont visibles par la modification du paysage local due aux excavations laissant apparaître des monticules de terre et de profondes cavités dans le sol. Ce qui n'est pas, par ricochet, sans conséquence ~~sur~~ les activités agricoles.



2. b : site d'exploitation filonienne à Doka



2. c: site d'exploitation semi- industrielle vers Zangué



2. c



d : machine de broyage

Planche photographique2 : La dégradation des sols liée aux pratiques extractives à Oumé
Prise de vue : Brou, 2025

3. Une perception mitigée des pratiques extractives comme obstacle majeur à l'ancrage durable de l'économie aurifère à Oumé

L'enquête auprès des exploitants agricoles met en évidence trois types de perceptions des pratiques extractives en lien avec leurs effets sur les activités productives locales : des perceptions négatives, ambivalentes et positives (figure 3).

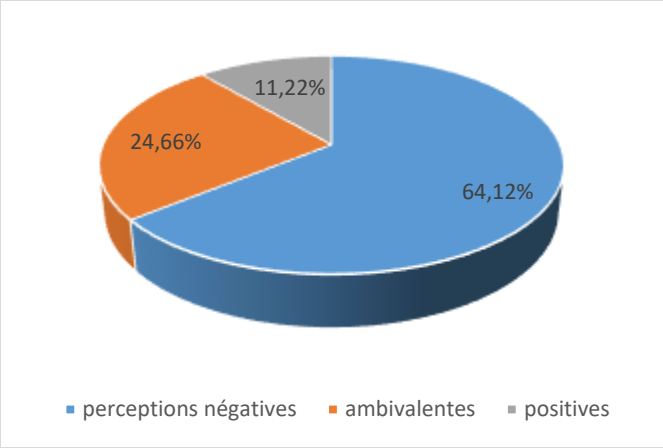


Figure 3: Répartition des perceptions paysannes de l'exploitation aurifère

Source : Enquêtes de terrain, 2025

La perception négative de l'exploitation aurifère dans la sous-préfecture prédomine avec une proportion de 64,12 % suivie de celle dite ambivalente (24,66 %), tandis que la perception de l'exploitation de l'or comme un véritable avantage ne concerne que 11,22 % des enquêtés. Les paysans notamment ceux de Gabia dénoncent la perte des terres cultivables au profit de l'orpaillage. Ils affirment avoir perdu sans dédommagement des espaces agricoles au profit de la mine de Bonikro rattachée de manière administrative à la Sous-préfecture de Hiré. Et ce, à la suite de tensions foncières et administratives qui les opposaient à des élus locaux de Hiré au sujet de la propriété de ces terres hors des nouvelles limites de la Sous-préfecture d'Oumé. Pour cette population, à la perte de leurs terres les plus fertiles, s'ajoutent les impacts environnementaux tels qu'une pollution supposée des eaux. Par conséquent, il leur est interdit de consommer les eaux des puits du village. À cela s'ajoute, selon les enquêtés, une baisse perçue de la fertilité des sols qui influerait sur la production. C'est d'ailleurs dans ce village qu'on a pu retrouver le plus grand nombre de perceptions négatives (25 sur 143) soit 17,48% des perceptions négatives et 78% des planteurs enquêtés dans le village.

Un planteur du village de Zangué a exprimé *son regret d'avoir loué une partie de son champ de cacao pour orpaillage. Après y avoir constaté l'ampleur des dégradations du sol (fosses impressionnantes…) trois jours après le début des activités d'extraction, il a dû résilier ce contrat de gré à gré pour la préservation de son bien.* Par ailleurs, une tendance générale à la baisse de leurs productions agricoles est constatée par ces populations dans l'ensemble des villages enquêtés comme en témoigne la figure 4.

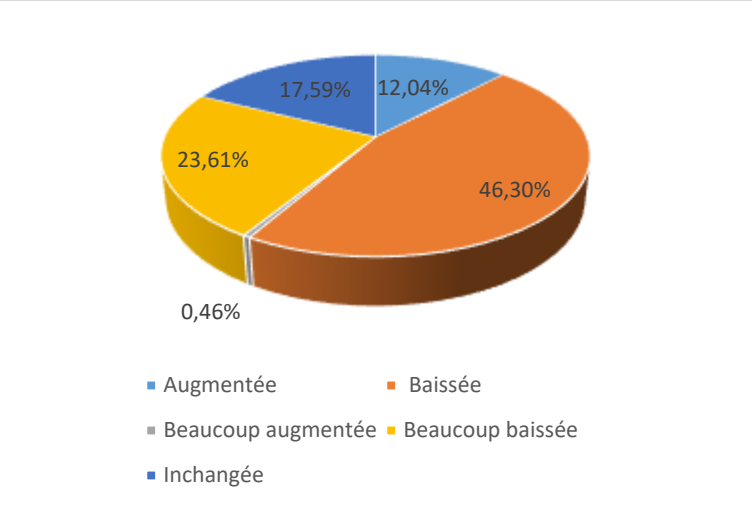


Figure 4 : perception de l'évolution de la production agricole dans un contexte de l'essor de l'économie extractive dans la sous-préfecture d'Oumé

Source : Enquêtes de terrain, 2025

Ainsi, face aux pratiques extractives en expansion dans la sous-préfecture, près de la moitié (46,30 % soit 112 paysans) des paysans interrogés dans ce cadre déclarent avoir constaté une baisse de leur production agricole ; contre respectivement 12,04 % (environ 22 paysans pour chaque modalité) estimant avoir constaté une augmentation et un statu quo de volume de leurs productions. Enfin 23,61 % des questionnés, soit 67 agriculteurs admettent avoir constaté une baisse drastique de production sur leurs parcelles qu'ils attribuent aux externalités négatives de l'orpaillage sur les pratiques agricoles dans la zone. Deux raisons principales sont évoquées par les enquêtés pour expliquer la tendance générale à la baisse de la production agricole : la présence des sites d'orpaillage disséminés dans la zone avec le corollaire d'impacts environnementaux, qui récupèrent les espaces et la main d'œuvre agricoles puis la perturbation du climat avec la baisse de la pluviométrie. Le village de Dougbafla fait état d'une trentaine de planteurs dont les espaces agricoles font l'objet de prospection industrielle d'Afri Gold Exploration (de la mine de Bonikro (exploitée par Allied Gold Corporation qui détient 89,89% et l'Etat ivoirien 10%). En attendant les résultats de la prospection et des négociations éventuelles, ces planteurs se réservent le droit de ne pas rejoindre leurs plantations à cause des risques encourus. « *Les fosses creusées et forages à plusieurs endroits sont vraiment dangereux pour ceux qui ignorent où ils ont été faits ; surtout en saison des pluies, les espaces sont très dangereux. Pour éviter des accidents, il est mieux de se rendre dans d'autres plantations* ». Dans tous les villages, les paysans sont unanimes sur la fuite de la main d'œuvre agricole majoritairement burkinabè au profit de l'extraction aurifère qui les contraint de fait à réduire ou à stabiliser les superficies cultivées et entretenues. On dénombre également des zones de conflits fonciers liés à l'exploitation de l'or (figure 5). L'espace rural d'Oumé apparaît fragmenté, avec des zones de crise agricole et des pôles miniers en expansion.

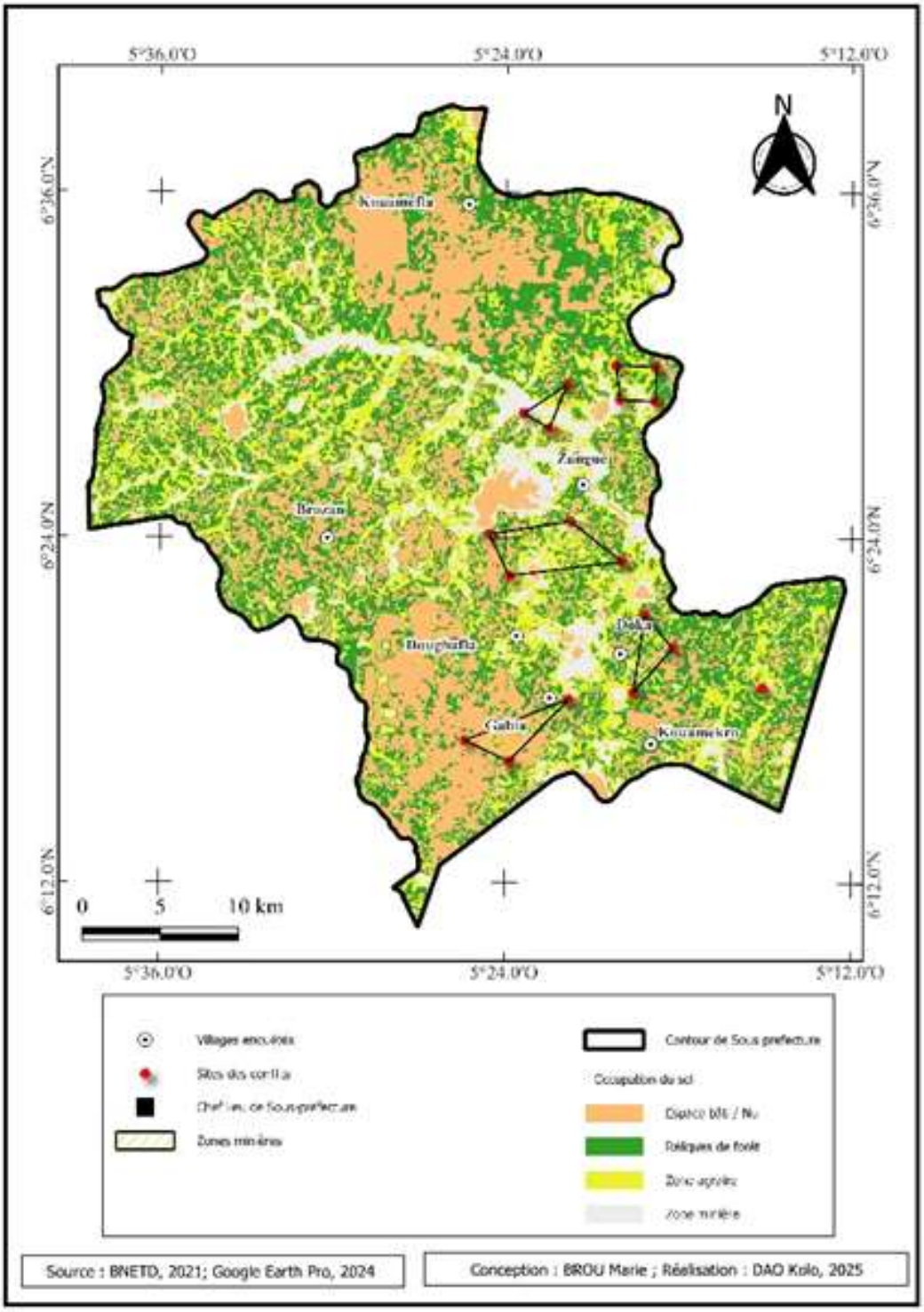


Figure 5 : état des conflits fonciers dans la Sous-préfecture d'Oumé
Source : Enquêtes de terrain, 2025

En clair, cette tendance à la précarisation des pratiques agricoles induite par l'extension des activités extractives dans les villages de la sous-préfecture d'Oumé, accentue les

sentiments de méfiance de la communauté paysanne locale quant à la cohabitation entre ces deux activités productives conditionnées par l'occupation du sol.

Néanmoins, 11,22% des paysans reconnaissent des avantages économiques liés à l'exploitation aurifère. Il s'agit principalement des jeunes paysans. Par exemple ceux des villages de Doka, Dougbafla qui y tirent la plus grande partie de leurs revenus pour financer l'activité agricole et la réalisation de leurs projets perçoivent l'orpaillage comme une véritable opportunité économique. L'acquisition de biens mobiliers comme les motos, et immobiliers (terrains dans la ville d'Oumé, construction des habitations familiales) est rendue plus aisée grâce à ces revenus miniers, comme en témoigne la photo 3.



Photo 3. Habitations appartenant à un jeune orpailleur dans le village de Dougbafla.
Prise de vue : Brou, 2025

Un planteur de Dougbafla âgé de 40 ans qui pratique aussi l'orpaillage dans l'illégalité, aîné d'une famille mixte (père allogène et mère allochtone) de 10 enfants révèle sa préférence pour l'exploitation de l'or. En fait, *bien qu'il soit attaché au métier de la terre dont il assure respecter la valeur, les revenus issus de la vente de l'or lui ont permis de posséder des terrains en ville, des maisons et autres biens. Sa plus grande fierté réside dans le fait qu'il ait réussi à financer les études de ses jeunes frères et sœurs, surtout à rendre les plus grands autonomes parce que devenus agents de la fonction publique.* Il parvient à investir dans l'économie de plantation et à diversifier ses activités économiques. Pour lui comme pour plusieurs jeunes, « *les revenus de l'or leur permettent de réaliser en peu de temps ce que leurs*

parents n'ont pas réussi à faire durant toute une vie dans l'agriculture ». Dès lors la composition socio-économique de ces zones rurales connaît des mutations. La configuration pourrait tendre à devenir mixte c'est-à-dire agriculteur-orpailleur par choix, par nécessité ou par résignation. L'expansion minière est effective ; les sols et les ressources hydriques apparaissent donc impactés, ce qui peut les rendre impropres à l'activité agricole.

Discussion

Les résultats de cette étude montrent que dans la Sous-préfecture d'Oumé, l'exploitation de l'or constitue un puissant facteur de recomposition des territoires ruraux. L'expansion des sites aurifères sur des terres initialement consacrées à l'agriculture traduit une transformation structurelle des fonctions de l'espace rural, où la logique extractive entre en concurrence directe avec la vocation agricole historique de la zone.

Dans cette dynamique observée à Oumé, l'étude montre qu'Oumé s'inscrit dans une tendance plus large documentée en Afrique subsaharienne. G. Hilson (2017, p. 103-118) montre que l'extraction artisanale de l'or représente simultanément une stratégie de survie économique et un facteur de déstructuration des économies rurales, en raison de ses effets sur la disponibilité foncière, la mobilisation de la main d'œuvre et la durabilité environnementale. A Oumé, cette ambivalence est clairement perceptible. Si une majorité de producteurs agricoles renvoient l'extraction de l'or à une dégradation de leurs conditions de vie et de travail, une minorité essentiellement jeune y voit une opportunité de diversification économique et d'accumulation rapide de revenus.

Les résultats prolongent également les observations faites dans d'autres espaces ivoiriens. À Kokumbo, K.T.S.U. Yeboué et K. Yao (2024, p. 198) mettent en évidence une diminution significative de la main d'œuvre agricole et une reconversion croissante des populations rurales vers l'orpaillage ; à Oumé, même si la baisse de la main d'œuvre agricole au profit des activités extractives, est observée, la tendance à la conversion croissante des populations rurales n'est pas effective. De même les travaux de J. Yobo-Gnahoua (2019, p. 243-251) sur Hiré montrent que l'exploitation aurifère transforme profondément les trajectoires de développement local, en créant de nouvelles opportunités économiques tout en accentuant les fragilités agricoles et foncières. Ces convergences suggèrent que les espaces aurifères ivoiriens connaissent des mécanismes comparables de reconfiguration socio-territoriale. Dans les travaux de K.H. Konan (2023, p. 32) sur l'orpaillage dans le nord de la Côte d'Ivoire, l'auteur montre que la conséquence à long terme de l'enrichissement dans le désordre sera le retour à un chaos avec des paysans sans terres et une localité vidée de sa population.

Dans le cas spécifique d'Oumé, les résultats confirment et actualisent les analyses de B. Nehi et al. (2018, p. 27-31), qui soulignaient déjà l'impact de l'exploitation aurifère sur la cacaoculture locale. La présente étude élargit cette perspective en montrant que les effets ne se limitent pas à la seule baisse de la production du cacao, mais concerne largement la durabilité des systèmes agricoles, les ressources environnementales et les équilibres sociaux.

La question foncière apparaît comme un enjeu central. Les tensions relevées entre agriculteurs, propriétaires coutumiers et exploitants rejoignent les travaux de S. N'Guessan (2021, p. 61-65) même si cet aspect n'est pas suffisamment analysé dans cette

étude. L'orpaillage intensifie les conflits liés au contrôle et à l'usage du foncier rural. Dans cette perspective, l'extraction de l'or ne constitue pas uniquement une activité économique, mais aussi un vecteur de redéfinition des rapports de pouvoir locaux.

Sur le plan environnemental, les dégradations observées à Oumé s'inscrivent dans les analyses globales de G. Bridge (2004, p. 214-219) et de la Banque mondiale (2019, p. 87-94) qui soulignent que l'exploitation artisanale mal encadrée compromet durablement la résilience écologique des territoires ruraux. L'enjeu n'est donc pas seulement agricole, mais également territorial et intergénérationnel.

Par ailleurs, les perceptions divergentes entre générations mettent en évidence une fracture socio-économique interne au monde rural. Les producteurs installés privilégient la stabilité agricole comme fondement de la sécurité alimentaire, tandis qu'une partie en l'occurrence la jeunesse considère l'orpaillage comme un levier d'ascension sociale dans un contexte de précarité économique. Ce constat rejoint les analyses de P. Tschakert (2009, p. 706-740), selon lesquelles la reconnaissance de l'orpaillage comme activité économique ne peut être dissociée d'une régulation forte visant à limiter les externalités sociales et environnementales. Pourtant, K.H. Konan (2023, p. 123) affirme que le code minier ivoirien est source d'incitation à l'exercice de l'orpaillage illégal ; au regard de certains articles contradictoires ou pouvant prêter à confusion. Il s'agit notamment des articles et 70 et 3 dans la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier de Côte d'Ivoire.

En définitive les dynamiques observées dans la Sous-préfecture d'Oumé montrent que la durabilité territoriale dépend moins de la seule présence des ressources minières que de la capacité des institutions locales à articuler exploitation économique, régulation foncière, sécurisation agricole et restauration de l'environnement. Faute d'une telle gouvernance intégrée, l'essor aurifère risque de compromettre durablement la sécurité alimentaire et la stabilité socio-territoriale des espaces ruraux. De façon générale, G. Belem (2006) propose de réduire l'impact des activités minières sur les territoires agricoles en fixant un compromis entre croissance économique et préservation des ressources naturelles dans une optique de développement social. Faut-il faire un choix entre l'or et/ ou l'agriculture ? Cette préoccupation est relevée au Mali par le même auteur ; en ce qui concerne le choix entre l'or et/ou le coton. « Le secteur cotonnier malien permet de faire vivre plus de 3 millions de personnes, comparativement aux quelques milliers de travailleurs du secteur minier ». De plus les zones cotonnières au Mali contribuent à la sécurité alimentaire par la production de 40% des céréales (E. Hassard, 2004, p. 5).

Conclusion

L'objectif de l'étude était d'analyser les effets de l'exploitation aurifère sur la durabilité territoriale à travers les transformations foncières, agricoles et environnementales dans la sous-préfecture d'Oumé. L'hypothèse formulée, selon laquelle l'exploitation aurifère fragilise durablement les systèmes agricoles et environnementaux malgré des opportunités économiques ponctuelles, est confirmée. L'étude a montré que les perceptions paysannes de l'exploitation aurifère à Oumé sont dominées par la crainte d'une dégradation du milieu rural. Cependant, certains planteurs notamment jeunes développent des stratégies d'adaptation à travers la diversification des activités

économiques témoignant d'une résilience locale. Une gouvernance participative des ressources naturelles et une planification territoriale intégrée sont nécessaires pour concilier exploitation aurifère et durabilité agricole à l'effet de garantir la sécurité alimentaire des populations.

Références bibliographiques

BANCHIRIGAH Sadia Mohammed, 2008, « Challenges with eradicating illegal mining in Ghana: A perspective from the grassroots », *Resources Policy*, vol. 33, n° 1, p. 29-38.

BANQUE MONDIALE, 2019, *State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*, Washington, World Bank, 102 p.

BELEM Gisèle, 2006, « Le développement durable en Afrique : un processus sous contraintes. Expérience de l'industrie minière malienne », *VertigO*, vol. 7, n° 2, septembre 2006, http://www.vertigo.revues.org/2242, consulté le 16/05/2026.

BRIDGE Gavin, 2004, « Contested Terrain: mining and the environment », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 29, p. 205-259.

HASSARD E., 2004, « Mali, Yellow Gold and White Gold », *ENDA Prospective, Dialogue, Politiques*, novembre 2004, p. 5.

HILSON Gavin, 2017, « Artisanal and Small-Scale gold mining and rural development policies in Sub-Saharan Africa », *World Development*, vol. 92, p. 103-118.

KONAN Kouamé Hyacinthe, 2023, *La face cachée de l'orpaillage dans le Nord de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines, série Géographie », 203 p.

KOUADIO Kouassi Nicolas, 2016, « Exploitation minière et recomposition socio-économique dans la Sous-préfecture de Hiré (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, vol. 12, n° 17, p. 1-20.

NEHI Bema, N'GUESSAN F. et KOLI BI Zueli, 2018, « Impact de l'exploitation minière sur la cacaoculture à Oumé, Centre-ouest de la Côte d'Ivoire », *Revue de l'environnement et de la biodiversité-PASRES*, vol. 3, p. 22-35.

N'GUESSAN Séraphin, 2021, « Orpaillage artisanal et conflits fonciers en milieu rural ivoirien », *Revue ivoirienne de géographie et d'aménagement*, vol. 12, n° 2, p. 55-73.

TSCHAKERT Petra, 2009, « Digging Deep for Justice: A Radical Re-imagination of the Artisanal Gold Mining Sector in Ghana », *Antipode*, vol. 41, n° 4, p. 706-740.

YEBOUE Kouadio Thierry Saint Urbain et YAO Kouassi, 2024, « Les conséquences néfastes de l'orpaillage sur les espaces agricoles dans la Sous-préfecture de Kokumbo », *Revue ACAREF*, n° 8, p. 198-220.

YOBO-GNAHOUA Judith, 2019, *Exploitation aurifère et développement local dans la Sous-préfecture de Hiré (Côte d'Ivoire)*, thèse de doctorat unique, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 355 p.